



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP
369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV 87 SP 22

PV téléphonique de la Commission Sportive du 05.11.2024

Président : M. Jean Louis TRINQUESSE

Présents : Messieurs Norbert BARRAULT, Didier SCHMINKE

Assiste : Mme Floriane FRANCOUEMBERGUE (administratif)

Début de la réunion : 11h00

Changements dates, horaires, terrains

Match 29830629 du 09.11.2024 Entente Florentinois 1 – Sens FC 2 U18 D2

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'Entente Florentinois, de modifier l'heure de la rencontre,
- Compte tenu du passage à l'heure d'hiver et de la reprogrammation non faite,
- Donne ce match à jouer le 9 novembre 2024 à 15h30.

Match 29805950 du 09.11.2024 Paron 2 – Gâtinais 1 U15D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, de modifier l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 9 novembre 2024 à 13h30.

Match 29845698 du 09.11.2024 Varennes Flogny 1 – Tanlay 1 U13 D3 Gp G

La commission,

- Prend note de la demande du club de Flogny, de modifier l'heure et le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 9 novembre 2024 à 10h00 sur le terrain synthétique de Chablis.

Match 29159600 du 10.11.2024 Gurgy 1 – Chéu 1 Féminines à 8 D2

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chéu, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2024 à 10h00.

Forfait

Match 29161875 du 10.11.2024 Monéteau 2 – Cheney 1 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Monéteau en date du 7 novembre 2024 indiquant

faire forfait pour la rencontre contre Cheny,

- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Monéteau 2 au bénéfice de l'équipe de Cheny,
- Score : Monéteau 2= 0 but, -1 point – Cheny 1= 3 buts, 3 points
- Amende de 50€ pour forfait déclaré seniors au club de Monéteau (amende 6.10).

Fin de la réunion : 11h30.

Le Président de séance,
TRINQUESSE Jean Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».